

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusé	2
Pouvoir	2
Votants	19

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le VINGT JUIN à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Étaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Martine TRIVIAUX, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETHOME, Jeannine BROSSARD, Michel FAURE, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.

Étaient excusés : René BERGEAUD et Benoît DELAVAUT

Pouvoir : René BERGEAUD à Alain DELAGE, Benoît DELAVAUT à Huguette GATINIOL

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Madame Pauline BRETHOME a été désignée secrétaire de séance.

Guy LACAM souhaite, tout d'abord, la bienvenue à Mme Françoise MENSUELLE, qui assure l'intérim du poste de Secrétaire Générale. Il déclare la séance ouverte et donne lecture des membres excusés et des pouvoirs.

Nombreux dossiers pour le Conseil Municipal

1. **FINANCES – DEVELOPPEMENT – EMPLOI**

➤ **Elections Sénatoriales : élection des délégués et suppléants**

Les élections sénatoriales se tiendront à Aurillac le 28 septembre 2014. Deux sénateurs seront à élire par les « grands électeurs ». Le collège des « grands électeurs » est composé de députés, de conseillers régionaux du département, de conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Par ailleurs, chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Enfin, le nombre de délégués est déterminé en fonction de l'effectif du conseil municipal. Ainsi, pour la Commune d'Ydes, le nombre de délégués titulaires est de 5, et celui des délégués suppléants est de 3.

Après une suspension de séance pour procéder à l'élection, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner la liste présentée par Guy LACAM, comme suit :

-Délégués Titulaires : Guy LACAM, Martine TRIVIAUX, René BERGEAUD, Huguette GATINIOL, Alain DELAGE

-Délégués Suppléants : Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE

➤ **Désignation d'un représentant au sein de « Cantal Ingénierie et Territoires »**

Le Maire rappelle que la Commune d'Ydes adhère à l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie et Territoires.

A la suite des élections municipales de 2014, il convient de renouveler le Conseil d'Administration de cette instance. Chaque Commune a droit à un représentant. Néanmoins, le Maire y étant représentant au titre de la C.C.S.A., il est nécessaire de désigner un autre candidat pour représenter la Commune d'Ydes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner René BERGEAUD en qualité de représentant de la Commune d'Ydes au sein de cette Agence.

➤ **Etablissement d'un budget annexe Lotissement les Jacquilloux**

Le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2014, il a été décidé de créer un budget annexe dénommé « Budget annexe Lotissement les Jacquilloux ». Le budget proposé par le Conseil Municipal est validé par ce dernier.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative pour transférer les crédits nécessaires à la réalisation de ce budget.

Afin de récupérer la T.V.A. sur toutes les opérations mises en place du Lotissement les Jacquilloux, le Conseil Municipal décide d'assujettir ce projet à la T.V.A.

➤ **Temps de travail des agents de service**

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents des écoles et sur demande du Maire, Mmes Huguette GATINIOL et Suzie BOSSARD ont fait des propositions concernant l'organisation de leur temps de travail.

A ce titre, le Maire tient à souligner l'important travail préparatoire conduit par la Commission des Affaires Scolaires, sous la présidence de Mme Huguette GATINIOL.

➤ **Recrutements des saisonniers**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va procéder, comme tous les ans, au recrutement du personnel saisonnier dans la limite des crédits votés au Budget.

➤ **Demandes subventions voyages scolaires**

• **Collège Le Méridien de Mauriac (Classe spécialisée)**

Sur avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer une aide de 35 € au Collège Le Méridien de Mauriac, pour la participation d'un élève domicilié à Ydes, au voyage scolaire du Lioran effectué du 10 au 14 février 2014.

- **Lycée de Mauriac (Voyages Italie et Paris)**

Sur avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux lycéens domiciliés à Ydes :

- Voyage en Italie du 20 au 26 Avril 2014 : 50 € par élève (3 élèves)
- Voyage à Paris du 08 au 11 Avril 2014 : 40 € par élève (5 élèves)

- **I.M.E. Les Escloses (Classe de mer à Meschers-Gironde)**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une aide de 40 € à l'établissement pour la participation à la classe de mer d'un élève domicilié à Ydes.

➤ **Autres demandes de subventions**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer :

- d'attribuer une aide de 100 € à la FDSEA de Saignes ;
- d'octroyer une subvention de 160 € en faveur de l'association cantalienne les amis de la lecture ;
- d'adhérer à Cantal Musique et Danse pour un montant de 50 €.

➤ **Acquisition maison de Marthe CHEMINADE**

La maison de Marthe CHEMINADE, située Quartier des Tempeliers, est dans un état de vétusté important et présente des risques pour les usagers de ce quartier (en particulier, risque d'effondrement de la cheminée).

Après échanges avec Maître BESSON, chargé de cette affaire, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'acquiescer ce bien pour une valeur de 2 000 €.

Si la transaction devenait effective à ce prix, la Commune assurerait la démolition à ses frais et pourrait enfin entreprendre les travaux de voirie indispensables à ce quartier.

2. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SECURITE**

➤ **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du Cinéma**

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie le 19 mai 2014 et le 02 juin 2014. Après analyse et sur proposition de la C.A.O., le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer ce marché à M. David CHASTAIN, Architecte, mandataire du Groupement Chastain/Igetec/Echologo, pour un montant de 23 160 € HT, soit 27 792 € TTC.

➤ **Attribution du marché de réfection des cours de l'école La Fayette**

La C.A.O. s'est réunie les 02 et 16 juin 2014 pour examiner les trois offres reçues dans les délais. Après analyse et sur proposition de la C.A.O., le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise R.M.C.L. pour un montant de 67 252.36 € TTC.

➤ **Attribution du marché de programme de voirie**

Il est rappelé que ce marché comprend le revêtement impasse Puy Dieu, la réhabilitation de la rue des Myosotis à Fanostre, et la modification du trottoir rue du Dr Alfred Basset. La C.A.O. s'est réunie les 11 et 16 juin 2014 pour étudier les deux offres reçues dans les délais. Après analyse et sur proposition de la C.A.O., le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, le marché à l'entreprise R.M.C.L. pour un montant de 75 344.30 € TTC.

➤ **Travaux en cours**

Le Maire fait état des points suivants :

✓ **Programmation Travaux Urbanisation Voirie Sécurité**

Travaux sur le patrimoine bâti communal :

- Réhabilitation du bâtiment communal rue Victor Hugo (réfection de l'enduit, des portes et aménagement des sanitaires)
- Vestiaires du Stade (commande en cours pour le remplacement des portes, travaux prévus à l'automne)
- Rénovation électrique à Ydéalis

✓ **Travaux des Services techniques**

- Le fleurissement est réalisé
- L'entretien des espaces verts représente actuellement la tâche principale
- Transport et mise à disposition du matériel pour les festivités, ainsi que le ramassage des déchets verts et des encombrants
- Un devis sera demandé à une entreprise pour la pose de la clôture en bordure du Lotissement les Ecureuils
- Une réflexion sera conduite pour la rénovation des peintures aux vestiaires du stade

➤ **Vérification des bornes incendie**

A la demande du Maire, Michel FAURE, Conseiller Municipal, a été chargé de contrôler le bon fonctionnement de l'ensemble des bornes incendie situées sur le territoire communal. Ce dernier fait état de 44 bornes qui n'ont pas été contrôlées depuis 2005, qui sont globalement opérationnelles. Une remise en peinture de ces bornes sera néanmoins nécessaire.

➤ **Gestion de l'Espace Boisé - ONF**

Une réunion s'est tenue le 06 juin 2014, au cours de laquelle le Maire, en présence de Joël PEYRY, Mme Françoise MENSUELLE et M. Marc MAISONNEUVE, Maire de Bassignac, ont rencontré M. MONTAGNOL, de l'ONF, pour évoquer la gestion des espaces boisés communale et sectionnale.

De cette rencontre, il ressort que la Commune n'a pas la possibilité de choisir un gestionnaire autre que l'ONF.

M. MONTAGNOL présentera lors du prochain Conseil Municipal le Plan Simple de Gestion, sur lequel ce dernier devra se prononcer. Ce plan sera ensuite approuvé par le Préfet du Cantal.

➤ **Point sur les cessions foncières**

• **Avenue Roger Besse**

Le Maire rappelle la sollicitation de l'Agence du Crédit Agricole, qui souhaite s'installer en bordure de l'Avenue Roger Besse. Il est fait état des divers rendez-vous qui se sont tenus récemment pour ce dossier.

Il est également rappelé la volonté de la Municipalité de trouver la meilleure formule pour répondre aux attentes légitimes. La nouvelle Agence sera construite en limite de propriété, afin qu'un maximum de places de parking soit réalisé.

Enfin, une réunion en présence des riverains et du Crédit Agricole sera bientôt organisée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de céder le terrain au profit du Crédit Agricole, pour un montant de 20 € H.T. le m². Le bornage sera à la charge de l'acquéreur.

• **ZA Nord**

La Commune est sollicitée par un porteur de projets pour installer un point de vente pizzas à emporter. Celui-ci demande à la Commune l'acquisition d'une parcelle d'environ 4 000 m² sur la Zone Artisanale Nord, à proximité des futurs Ets MEYNIEL.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de céder le terrain au profit de ce porteur de projets pour un montant de 2 € le m² compte tenu du volume important de remblais nécessaires. Aucuns travaux ne seront réalisés par la Commune.

➤ **Ancien château d'eau – Convention SACATEC**

La Société SACATEC a sollicité la Commune pour régulariser l'exploitation de l'ancien château d'eau d'Ydes (installation nécessaire au processus de fabrication de cette usine). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser pour le compte de SACATEC une convention d'exploitation provisoire de mise à disposition à titre gracieux, avec entretien restant à la charge de la Société. Il donne l'autorisation au Maire pour signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Dans le prolongement de la convention et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder pour l'euro symbolique la parcelle de terrain n° ZI 39 et l'installation du château d'eau à SACATEC, considérant la nécessité absolue de sécuriser et entretenir cet ensemble.

3. **COMMUNICATION, PATRIMOINE HISTORIQUE, TOURISME**

➤ **Appel à candidatures maîtrise d'œuvre restauration Eglise d'Ydes-Bourg**

Le Maire rappelle l'urgence à entreprendre des travaux de restauration de l'église d'Ydes-Bourg. A cet effet, Jean-Claude SAISSET expose au Conseil Municipal la nécessité de lancer un appel à candidature de maîtrise d'œuvre pour définir les opérations de restauration du porche et de l'installation électrique de l'église d'Ydes-Bourg. Il indique que la Commune détient un rapport très complet à ce sujet émanant de la D.R.A.C. Il s'agit d'un dossier important pour préserver l'église et qu'il va falloir suivre de très près. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer cette démarche.

4. **JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL ENFANCE, DEVELOPPEMENT CULTUREL**

➤ **Equipement numérisé des écoles**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à diverses reprises, le Directeur du Groupe Scolaire La Fayette a fait état des défaillances techniques sur certains tableaux numériques.

A l'initiative du Maire, une réunion s'est tenue en Mairie et sur le site, en présence des responsables de la Société ABICOM et l'installateur de cet ensemble. Un engagement a été pris afin que ces problèmes soient résolus dans les meilleurs délais.

➤ **Ouverture d'une classe spécialisée (CLIS)**

Mesdames Huguette GATINIOL et Suzie BOSSARD font état de l'ouverture au sein du Groupe Scolaire La Fayette, à la rentrée prochaine, d'une CLIS (Classe d'Intégration Scolaire). Cette classe de 12 élèves sera destinée aux enfants lourdement handicapés et sera encadrée par un enseignant spécialisé. Ces élèves auront la possibilité d'intégrer une classe normale pour certaines matières.

➤ **Inscriptions scolaires – Commission de dérogation**

Conformément à la réglementation, les inscriptions des nouveaux élèves ont lieu en Mairie. Seuls les enfants hors Commune issus d'une même fratrie (frère/sœur aîné déjà scolarisé à Ydes) seront acceptés. S'agissant des autres enfants, le dossier sera étudié au cas par cas en Commission dérogatoire.

➤ **Point sur les rythmes scolaires**

Huguette GATINIOL, Conseillère Municipale, rappelle au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires voulue par l'Education Nationale a été mise en place en septembre 2013. A partir de la rentrée 2014, les temps d'activités périscolaires seront quelque peu changés, à savoir :

- Leur durée sera de 1h (de 15h45 à 16h45) et les jours seront inchangés (lundi, mardi et jeudi)
- L'offre sera enrichie et diversifiée (chaque jour, une activité différente sera proposée aux 3 niveaux : maternelle CP / Cours élémentaire / Cours moyen). Elle portera sur la mosaïque, le textile, la nature, le judo, la peinture, la vannerie, l'éveil musical, le sport, etc ...
- Enfin, ces activités n'étant pas obligatoires, ceux qui ne souhaitent pas y participer auront la possibilité soit de se détendre, soit de faire les devoirs surveillés par une employée

5. **AFFAIRES SOCIALES, FAMILLE, LOGEMENT, SENIORS, SANTE**

➤ **Déplacement personnes âgées**

Martine TRIVIAUX, Adjointe, indique que la réflexion sur l'aide apportée aux personnes âgées, qui n'ont pas de moyen de locomotion et dans le but de réaliser leurs courses, est en cours.

Ce service sera pris en charge par le CCAS de la Commune après versement d'une subvention communale (Centre Communal d'Action Sociale). Une période d'essai de 6 mois est suggérée, avec une participation de Delphine BOYER, Educatrice des A.P.S., qui pourrait assurer cette mission.

➤ **Désignation de représentants au Conseil d'Administration de l'ADMR**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mesdames Martine TRIVIAUX et Jeannine BROSSARD en qualité de représentantes au sein du Conseil d'Administration de l'A.D.M.R., centre de soins infirmiers.

6. **GESTION PATRIMOINE, QUALITE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

➤ **Cession ancienne Poste – Changement d'affectation**

Pour mettre en vente le bien immobilier situé Rue du Docteur Basset (ancienne poste), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de changer l'affectation (passage du domaine public au domaine privé de la Commune) et de procéder à sa mise en vente.

➤ **Cession Grange de la Barandie**

Isabelle LAURADOUX fait part de l'estimation de France Domaine de la grange, qui s'élève à 48 300€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en vente le bâtiment pour un montant de 50 000 €, ainsi que 4ha5 de terrain attenant au prix de 29 550 €.

7. **VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION, SPORTS POUR TOUS**

Suite aux sollicitations de la Municipalité, il est à noter la mobilisation de bénévoles pour maintenir les manifestations festives.

➤ **Fêtes de l'été**

- 5 et 6 juillet 2014 : Fête Patronale d'Ydes-Centre avec la participation du Rugby Club d'Ydes, des associations « Aux Pas des Ânes », « Ydes Champagnac Danse Attitude » et « Ydes Athlétisme »
- 12 juillet 2014 : Bal des Sapeurs-Pompiers d'Ydes avec un feu d'artifice organisé par la Commune
- 14 août 2014 : Fête de la Culture

8. **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Exposition Sémaphores – Yves GUERIN**

Cette exposition conduite par la Communauté de Communes Sumène-Artense et réalisée par ce sculpteur, sera inaugurée le samedi 28 juin 2014, à 17h00, par le Président du Conseil Régional d'Auvergne, le Président du Conseil Général du Cantal, et le Sous-Préfet de Mauriac. Il est à noter que la Commune d'Ydes n'a, en aucune manière, participé financièrement à cette exposition.

➤ **Remerciements de l'association « Moto Club des Phacochères de la Sumène »**

L'association remercie la Municipalité pour son investissement à la bonne organisation de leur démonstration moto qui s'est tenue lors de la Fête Patronale de Fanostre.

➤ **Informations du Maire**

• **Syndicats Intercommunaux**

Mme DELCOUDERC-JUILLARD a été réélue Présidente du Syndicat Intercommunal de Musique et M. Fabrice MEUNIER, Maire de Vebret, élu Président du Syndicat Intercommunal du Parc Industriel et Artisanal de Vebret (SIPIAV).

• **Présentation de l'avant-projet de Polygone et de David CHASTAIN, Architecte, concernant le Lotissement « Cité des Sauges »**

Le Maire et les Adjointes recevront samedi 21 juin 2014 à 8h30, en Mairie, Polygone et l'architecte, David CHASTAIN, pour cet avant-projet.

• **Epicerie Sociale**

Une réflexion sera engagée pour réaliser une épicerie sociale.

• **Renouvellement de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale**

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa candidature au titre de Vice-Président de la Communauté de Communes Sumène-Artense pour siéger à cette Commission.

• **Réforme Territoriale**

Plusieurs membres du Conseil Municipal se rendront à l'Hôtel du Département à Aurillac, le lundi 23 juin 2014, à 14h30, au cours de laquelle se tiendra une session extraordinaire du Conseil Général, afin d'apporter leur soutien contre la réforme territoriale annoncée par le Gouvernement.

• **Agenda et Manifestations**

Le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines réunions et manifestations, avec notamment :

- 27 juin 2014 : Commission des Travaux
- 28 juin 2014 : 20ème anniversaire de La Résidence La Sumène
Inauguration Exposition des Sémaphores par la CCSA
Remise des prix du Tournoi du Tennis Club d'Ydes
- 30 juin 2014 : Départ en retraite de Marie-Paule PLANEIX
- 1er juillet 2014 : Conseil Communautaire
- 14 juillet 2014 : Cérémonie du 14 juillet
Accueil des nouveaux habitants
- 1er août 2014 : Départ de l'Abbé Constant GNANOU

• **Date du prochain Conseil Municipal**

La prochaine séance se tiendra le vendredi 25 juillet 2014 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55